

Pour diffusion immédiate

Acquisition des terrains Irving de la Pointe-de-la-Martinière

UN DES PLUS BEAUX SITES DE LÉVIS PROTÉGÉ POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Lévis, 14 septembre 2004. - Une étape importante vient d'être franchie en vue de la constitution à la Pointe-de-la-Martinière, dans le secteur est de Lévis, d'un grand parc dédié à la récréation et à la conservation de la nature.

Le conseil municipal de Lévis vient en effet d'approuver un projet d'entente entre la Ville et la Société immobilière Irving prévoyant l'acquisition des terrains que cette dernière possède à la Pointe-de-la-Martinière, terrains qui font partie d'un magnifique plateau donnant accès au fleuve en face de la pointe de l'Île d'Orléans et des Chutes-Momorency.

« La Ville met la main sur un véritable joyau à des conditions très avantageuses », a déclaré le maire suppléant, M. André Hamel, ajoutant que cette transaction permettra de protéger et de mettre en valeur un des plus beaux sites de la région pour les citoyens et citoyennes et les générations futures.

D'une superficie de 5 517 000 pieds carrés, ce terrain sera acquis pour une somme de 200 000 \$ en espèces, plus taxes, soit moins de 4 sous le pied carré, et un reçu pour une donation écologique de 350 000 \$ ouvrant droit à des avantages fiscaux en vertu de la Loi québécoise sur la conservation du patrimoine et du programme fédéral de dons écologiques. L'entente approuvée par le conseil est l'aboutissement de plus de deux ans de pourparlers avec la Société immobilière Irving qui a consenti à réduire le prix initialement demandé pour y substituer une donation à des fins écologiques.

Soulignons que la valeur marchande de ce site est établie à 618 000 \$ par le Service de l'évaluation de la Ville de Lévis et qu'en 1991, l'ex-municipalité de Lévis a acquis un terrain contigu de un million de pieds carrés au coût de 155 000 \$, soit 15 sous le pied carré, afin de constituer l'embryon du Parc de La Martinière.

« Ce projet prendra vraiment son envol avec cette acquisition qui portera à plus de 6 millions de pieds carrés la propriété de la Ville dans ce secteur exceptionnel », a déclaré M. Hamel, soulignant

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

qu'il s'agit d'un engagement électoral de M. Garon et de son équipe dans le cadre de la mise en place d'un réseau de grands parcs naturels sur l'ensemble du territoire lévisien. « Cette vision d'une ville où les plus beaux sites naturels sont sécurisés pour des fins de parcs et de conservation, quitte à être aménagés graduellement, est partagée par l'ensemble de la population comme l'ont démontré clairement les résultats de l'exercice de planification stratégique effectué en 2003 », a poursuivi M. Hamel.

Le maire suppléant a tenu à rendre hommage à M. Jean Garon pour avoir réussi à conclure des partenariats très avantageux pour la Ville afin de constituer ce réseau, qu'il s'agisse de la Société Ultramar dans le cas du Boisé Davida, de Canards Illimités et du Gouvernement du Québec dans le cas de la Grande-Plée-Bleue ou de la Société immobilière Irving, dans le cas du Parc de la Martinière.

- 30 -

Source : Christian Brière
Direction des communications
Tél. : 835-8240